

# Application for Subvention ARTHRITIS pour l'émergence de projets

## NOTICE POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS

Tous les dossiers de candidatures sont soumis via la page dédiée du site internet de la Fondation: https://application.arthritis-rd.org/aap-emergence/

**CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS : 8 Septembre 2021, MIDI.** 

#### 1- Contenu du dossier de soumission :

- Le dossier de soumission devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Il devra être complet au moment de la clôture de l'Appel à Projets dont la date est mentionnée ci-dessus. Aucun élément complémentaire ne sera accepté après la date de clôture de l'Appel à Projets.
- Les dossiers sont nominatifs et doivent comporter toutes les pièces requises en fonction de la nature du financement demandé. Les dossiers peuvent être rédigés en français ou en anglais.
- Les dossiers sont composés d'une partie administrative, à remplir en ligne sur le site de soumission, et d'un projet scientifique à télécharger au format PDF dans votre espace personnel sécurisé (Voir la rubrique « Procédure de soumission ») du site de soumission.

#### 2- Procédure de soumission:

- La soumission d'un dossier se fait en ligne via la page dédiée du site internet de la Fondation ARTHRITIS: https://application.arthritis-rd.org/aap-emergence/
- Pour toute première demande d'enregistrement (1), veuillez cliquer sur le bouton bleu
  « Register and Start submission ». Après avoir pris connaissance du texte de l'Appel d'Offres et
  de la notice de constitution des dossiers, le candidat sélectionne le type de dossier qu'il désire
  soumettre. A la suite de la saisie des données concernant les coordonnées personnelles, le
  candidat s'enregistre en saisissant deux fois son adresse email. Un password personnel lui sera
  alors adressé par mail.
- Les personnes déjà enregistrées dans le cadre de l'Appel d'Offres (2) n'ont pas besoin de se réenregistrer. En cas d'oubli de leur password, la saisie de leur adresse email permettra de leur renvoyer leur password.



L'enregistrement permet la création d'un espace personnel sécurisé. Chaque candidat a la possibilité de modifier son dossier de candidature à tout moment jusqu'à la date de clôture de l'Appel à Projets. A la date de clôture de l'Appel d'Offres, le dossier devra être complet et validé. Les dossiers non complets et/ou non validés à la date de clôture de l'Appel d'Offres ne seront pas examinés.

Il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite de clôture de l'Appel à projets pour finaliser la procédure de soumission du projet.

#### 3- Dispositions générales :

• Les résultats seront rendus publics sur le site de la Fondation, après réunion du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration de la Fondation ARTHRITIS.

### Tout financement accordé par ARTHRITIS implique l'acceptation stricte des conditions suivantes :

- 1- La rédaction d'un compte-rendu des recherches effectuées. En l'absence d'un tel compterendu, le chercheur devra rembourser la totalité des sommes reçues, qu'il y ait ou non demande de renouvellement. La date d'envoi des dossiers de bilan sera précisée par courrier. Dans le cas où le Conseil Scientifique jugerait le travail accompli insuffisant par rapport à la demande, un report de bilan peut être accordé. ARTHRITIS se réserve également la possibilité de demander le remboursement (partiel ou total) de la somme versée.
- 2- la mention du nom de la Fondation ARTHRITIS et l'affiliation ARTHRITIS R&D sur toutes les publications qui seront faites sur les thèmes du projet subventionné et l'envoi d'une copie électronique de celles-ci dès leur parution à : <a href="mailto:departementscientifique@fondation-arthritis.org">departementscientifique@fondation-arthritis.org</a>.
- 3- l'engagement des chercheurs subventionnés à participer, dans sa totalité à la **Journée Jacques Courtin** qui a lieu une fois par an. Au cours de cette Journée, les résultats des



travaux financés sont exposés et discutés avec les membres des Instances Scientifiques et du Conseil d'Administration.

- 4- L'engagement des chercheurs subventionnés à participer à au moins une action de communication sur demande de la Fondation, et fournir des éléments de communication du Laboratoire (ex : photo d'expérimentation, vidéo,...) pour les réseaux sociaux de la Fondation, et ceci une fois au début et une fois au milieu du projet.
- 5- La transparence totale du financement du laboratoire. ARTHRITIS se réserve le droit de retirer sa subvention, en cas de financement non signalé du même sujet par un autre organisme.
- 6- Respecter les dispositions générales propres à chaque Appel à projet et au contrat de collaboration avec le/la chercheur(e).

Si une (ou plusieurs) des conditions n'était pas respectée, le chercheur se verrait refuser la possibilité de postuler à tout appel d'offres ou appel à candidatures de la Fondation Arthritis ou de Arthritis R&D durant 5 ans.

Pour tout renseignement concernant cet Appel à Projets, veuillez contacter le Département Scientifique de la Fondation ARTHRITIS Fondation uniquement par e.mail, à l'adresse suivante : departementscientifique@fondation-arthritis.org.